

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2013  
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard  
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15  
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00  
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle  
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise  
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard  
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry  
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10  
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50  
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45  
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic  
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20  
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas  
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis  
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Partenariat de la CUB avec des structures de l'économie sociale et solidaire en matière de gestion des déchets - Conventions triennales 2012-2014 - Subvention de la Communauté Urbaine - Décisions - Autorisation**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération N° 2009/0807 en date du 27 novembre 2009, la Communauté urbaine a formalisé des conventionnements pluriannuels (2009-2011) avec des structures de l'économie solidaire, qui poursuivent, de par leur cœur d'activité ou de par leur implication éco citoyenne, les objectifs de tri et de valorisation des déchets fixés par la Communauté urbaine.

**1 - Rappel du cadre partenarial**

Les structures partenaires de la CUB sont des structures associatives, situées dans le champ du secteur non marchand, et intervenant dans le cadre de l'action sociale communale. Elles bénéficiaient, jusqu'en juin 2008, d'un accès gratuit au centre de recyclage de Bordeaux Latule.

- Il s'agit de structures situées sur la CUB et ayant pour cœur de métier la collecte de déchets, tels que les encombrants (Régie de quartier de Bacalan).

- D'autres structures caritatives, associations reconnues d'utilité publique, ont pour objet la collecte de denrées alimentaires ou d'objets, ainsi que leur réemploi par le don à des personnes en situation d'exclusion ou la revente à tarif social (Bordeaux Services Solidarité, Secours Populaire Français, Banque Alimentaire, Restaurants du cœur...)

- Enfin, ces partenaires peuvent être des structures de l'insertion par l'activité économique agréées par l'Etat, et sous statut associatif loi 1901 à but non lucratif, qui agissent dans différents secteurs d'activité afin de réinsérer des personnes (Arcins Environnement Services, Arcins Entreprise...).

Le conventionnement entre la Communauté urbaine et chaque structure, est reconduit pour une durée de 3 ans (2012 à 2014 inclus), et précise les obligations réciproques de la CUB et des structures en matière de gestion des déchets, de la réalisation des actions menées en faveur de la collecte, du tri et de la revalorisation des déchets, ainsi que les actions de communication, de formation en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en difficulté sociale et professionnelle.

Il est prévu qu'une subvention soit versée annuellement à chaque structure remplissant les conditions d'éligibilité. Au-delà d'une compensation financière ponctuelle, l'objectif de l'aide apportée par la Communauté urbaine, est de contribuer de façon croissante aux actions menées par ces structures en faveur du tri, de la prévention et de la valorisation des déchets : ces actions peuvent porter sur des initiatives de sensibilisation, de communication auprès des bénévoles ou des habitants, des achats de matériels (machines de pliage, de broyage, de compostage...) et toutes autres propositions d'actions innovantes.

En contrepartie des aides attribuées par la Communauté urbaine, les structures bénéficiaires seront amenées à développer un plan d'objectif de progrès de gestion des déchets collectés prévu à l'Article 5 du projet de convention et adapté à chaque structure.

Une commission d'attribution des aides, présidée par l'élu en charge de l'économie sociale et solidaire, composée des services communautaires concernés (Direction Entreprises et Attractivité, Direction Collecte et Traitement des Déchets, Direction de la Fiscalité et Aides Publiques) et de la structure représentative de l'économie solidaire (Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'activité Economique), est chargée de suivre annuellement, les conventions de partenariat proposées avec chaque structure, d'évaluer et de contrôler l'utilisation des aides.

## **2 - Partenariats pour l'année 2012 - 2014**

La Commission d'attribution des aides s'est tenue le 29 novembre 2012, à laquelle les demandes suivantes ont été transmises :

- **Bordeaux Services Solidarité** est une association bordelaise, créée en 1993 comptant 300 adhérents et 22 salariés, qui permet aux personnes en grande difficulté sociale de se réinsérer par le travail. L'association gère le tri, le recyclage et la valorisation des déchets. Elle assure la pérennisation de l'action d'insertion, sur le territoire de la CUB, par la collecte effectuée chez les particuliers, en faveur des personnes en difficulté ayant de faibles ressources.

En 2011, l'association a constaté une augmentation de son activité liée à la consommation des ménages dans le renouvellement des équipements électroménagers (T.V., ordinateurs, frigo etc...). Cette augmentation équivaut au traitement de 100 tonnes de déchets déposés en déchetterie professionnelle (50 tonnes tout venant (meubles), 5 tonnes bois, 8 tonnes déchets alimentaires, 5 tonnes verres, 5 tonnes textiles, 3 tonnes déchets verts, 10 tonnes de fer, 6 tonnes électroniques, 8 tonnes papiers, cartons) pour un coût annuel de 16 000 € en 2011. La structure a également engagé des actions de formation en faveur de son équipe. En 2012, Bordeaux Services Solidarité a poursuivi les actions spécifiques engagées en faveur de la revalorisation, de l'expérimentation de nouvelles techniques pour le traitement des déchets bois, la revalorisation des bois traités (peints, vernis). Le soutien financier sollicité par l'Association Bordeaux Services Solidarité, est de 18 000 € correspondant à l'augmentation de 20 % des déchets traités durant l'année 2012.

**La Régie de Quartier « Habiter Bacalan »**, créée en 1997, est affiliée au Comité National de Liaison des Régies de Quartier. Elle mène des activités de production (entretien-propreté d'immeubles, de collecte d'encombrants, entretien d'espaces verts) et de médiation dans les quartiers Nord de Bordeaux (édition d'un journal « Bacalan » notamment).

Par le biais de ses activités pour la gestion des déchets, elle contribue à l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, à la formation et au développement de parcours d'insertion. La Régie de quartier compte 20 adhérents et 20 bénévoles, elle bénéficie d'un effectif de 65 salariés, soit 20 en CDI, 45 en CUI dont 20 répartis sur 2 Ateliers d'insertion Espaces verts et propreté.

En 2011, 221 547 tonnes dont 5 740 tonnes de déchets verts ont été convoyées en déchetteries pour un coût total de 34 469,63 €, soit une augmentation de 4 469,63 € par rapport à 2010.

La Régie a mis en place une aire de compostage à Bacalan, en concertation avec les habitants volontaires, de la résidence Port de la Lune, qui réceptionne les déchets verts des habitants du

quartier. Elle a également engagé des actions de sensibilisation des habitants au compostage collectif, a élargi ses actions au tri des déchets et au respect du cadre de vie.

En 2012, la Régie s'est équipée d'un broyeur, de 10 composteurs pour l'aire de compostage et de 3 bio collecteurs. Le soutien financier demandé par la Régie de quartier Bacalan, à la Communauté Urbaine, est de 30 000 €.

- **Arcins Entreprise** est une entreprise d'insertion, agréée par la DIRECCTE Gironde, sous statut associatif loi 1901 à but non lucratif. Elle a pour but de favoriser le retour à l'emploi de personnes en difficulté sociales et professionnelles en s'inscrivant dans une démarche de développement durable à travers des activités d'entretien d'espaces verts. Son activité s'étend sur le territoire bordelais et la CUB. Elle compte 15 salariés (8 encadrants et 7 employés en contrats d'insertion).

En 2011, le volume de déchets apportés en déchetterie est de 111,54 tonnes (déchets verts uniquement), soit 15 % de moins par rapport à 2010 et pour un coût annuel de 5 452,76 €. Cette diminution du volume des déchets est due au développement de l'activité d'Arcins Entreprise en faveur de la valorisation de ces derniers. La structure a déjà engagé des actions afin de réduire le tonnage (achat d'un broyeur de végétaux et apport du broyat sur espaces plantés, sensibilisation des partenaires et du personnel, techniques d'entretien adaptés, techniques d'intervention limitant le volume des déchets). En 2012, elle sollicite un soutien financier de la CUB de 3 000 €, dans le but de poursuivre et développer ces actions (achats d'équipements, d'outils de tonte autoportés et autotractés de kit mulching).

- **La Banque Alimentaire** est une association régie par la loi de 1901, créée en 1986, elle regroupe, en Gironde, 147 adhérents, 181 bénévoles et 15 salariés. Elle a pour objet la lutte contre la faim et le gaspillage, par la collecte de denrées alimentaires. A ce titre, elle assure le stockage et récupère auprès des producteurs, transformateurs et grands distributeurs, des produits alimentaires sains, qui seront distribués aux personnes en situation de précarité. L'association bordelaise a travaillé en collaboration avec 147 associations en 2011, soit environ 25 000 personnes. Elle assure l'information et la formation des bénévoles des Associations, sur le respect des conditions d'hygiène, en liaison avec les services vétérinaires de la Préfecture de la Gironde, elle mène aussi des actions d'information et de formation lors des interventions de l'Atelier cuisine-mobile.

L'association a mis en place des actions pour améliorer son système de traitement des déchets. Le volume porté en déchetteries augmente chaque année, en 2011, il s'élevait à 213,5 Tonnes pour un coût annuel de 9 877,16 €.

La Banque alimentaire a engagé des actions de recyclage plus rigoureux pour la revalorisation des cartons et plastiques avec l'acquisition d'une presse à balle (compacteur). Elle développe des liens avec des sociétés animalières et éleveurs qui récupèrent les denrées non consommables.

Elle a créé un Atelier ABC-E, en partenariat avec Agrisud, entreprises de transformation des fruits abîmés en confiture, potages et smoothies.

En 2012, « la Cuisine solidaire » installée sur le site de la Banque Alimentaire, a ouvert ses portes en octobre 2012 pour animer des ateliers cuisine

Un projet est à l'étude avec l'Association ATIS – la Fabrique à initiatives - pour la revalorisation du pain rassis (16 tonnes détruites en 2011, 8,5 tonnes au 1<sup>er</sup> semestre 2012). Une étude est également en cours pour la mise en place d'un composteur collectif avec la Régie de quartier de Bacalan. Compte tenu de l'augmentation des déchets alimentaires en provenance des grandes surfaces, (environ 4 575 Tonnes pour 2010) la Banque Alimentaire envisage la mise en place d'un compacteur monobloc 20 m3. L'acquisition de ce matériel permettra de juguler l'augmentation des coûts relatifs à la destruction par incinération. En 2012, la Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 12 000 € pour contribuer au développement des actions de la Banque Alimentaire.

- **Arcins Environnement Services**, créé en 1994 à Bègles, est agréée Atelier Chantier d'Insertion pour 26 postes. Elle porte 3 chantiers d'insertion dont l'activité est l'entretien des Berges de Garonne, des milieux aquatiques et d'espaces verts et naturels. La structure compte 7 adhérents, 7 bénévoles et 36 salariés. L'association depuis sa création, s'inscrit totalement dans une démarche de développement durable. Elle concilie un objectif social (insertion) et une activité économique (entretien d'espaces verts et espaces naturels) et environnementale (protection de l'environnement, utilisation de méthodes douces). En 2011, pour mieux valoriser ses déchets verts (14,34 tonnes

traitées pour un coût annuel de 838,31 €), elle s'est dotée d'un broyeur de végétaux et peut ainsi recycler les copeaux produits par dispersion au pied des plantations. Deux nouvelles machines ont été acquises afin de développer la tonte « mulching » (recyclage d'herbe coupée). Cette action a permis de stabiliser le volume de déchets verts, économiser l'eau et préserver les sols. En 2012, l'aide sollicitée auprès de la CUB est de 1 000 €.

**Le Secours Populaire Français** est une association reconnue d'utilité publique et agréée Jeunesse et Education Populaire. Elle rassemble 28 600 adhérents, 969 bénévoles et 11 salariés.

Son territoire d'intervention s'étend au département de la Gironde, le Secours Populaire a pour but de venir en soutien des personnes en difficulté (alimentation, logement). Une grande partie du temps des bénévoles est consacré à la gestion des déchets (vêtements, mobilier, denrées alimentaires...) dont 80 % sont recyclés et distribués. En 2011, le volume traité et porté en déchetterie, était de 148 tonnes (cartons, papier, déchets ménagers).

En 2012, l'association, sensibilisée à l'impact environnemental de ses déchets, cherche en permanence des moyens pour diminuer le volume. Elle a engagé des actions d'information et de sensibilisation auprès de ses bénévoles et de ses bénéficiaires, en faveur du tri, de la valorisation et de la réduction des déchets, des bacs ont été mis à disposition à cet effet. En 2012, le soutien financier demandé à la Communauté urbaine est de 5 000 €.

- **Les Restaurants du Coeur** sont une association loi 1901, créée en 1987, agréée Chantier d'Insertion pour 29 personnes en insertion, gérant 2 chantiers d'insertion. Elle regroupe 1213 bénévoles et compte 30 salariés dont 18 en ETP.

La structure a engagé plusieurs actions en faveur du recyclage et de la valorisation des déchets (tri, cartons, plastique, verre, ferraille...). Les déchets alimentaires (fruits et légumes) sont récupérés par les Jardins du Coeur de Blanquefort, qui les valorisent en compost. L'association a investi dans un broyeur de végétaux thermique permettant de réutiliser les broyats, des toilettes sèches ont été installées ainsi qu'une troisième serre tunnel, avec une partie chauffée, pour développer la culture bio et optimiser l'utilisation des broyats recyclés. Le mobil-home accueille les salariés en insertion lors des actions de sensibilisation-formation à l'agriculture biologique et au recyclage. En 2011, le volume des déchets traités était en baisse constante. Les actions entreprises aboutissent à un recyclage estimé à plus de 90 %.

En 2012, l'association a prévu le remplacement d'un composteur et d'un broyeur de végétaux par du matériel plus puissant. Une réflexion est menée sur le compactage et la revalorisation des cartons et pour l'acquisition d'un compacteur de cartons. Elle projette également d'acquérir une nouvelle serre tunnel chauffée pour augmenter le volume de broyats recyclés pour le paillage des cultures. En 2012, la CUB est sollicitée à hauteur de 3 780 € pour participer à ces actions.

- **l'Association Intermédiaire de Pessac pour l'Aide aux Chômeurs (AIPAC)** est une association créée en 1987 agréée association intermédiaire et association de service à la personne, par la DIRECCTE 33, elle est affiliée à l'Union Nationale des Associations Intermédiaire. Elle regroupe 12 bénévoles et 190 salariés dont 28 en ETP. Son objectif est l'embauche de personnes en difficultés sociales et professionnelles, de faciliter leur insertion professionnelle par leur mise à disposition à titre onéreux auprès de personnes physiques ou morales (particuliers, associations, entreprises, collectivités et organismes HLM).

Les prestations proposées par l'AIPAC sont l'entretien courant de logements, d'espaces verts, la collecte des déchets verts et encombrants, la petite manutention, l'entretien de locaux ou bureaux, et la sécurité de la sortie des écoles.

Des actions d'accompagnement, d'orientation professionnelle et technique sont proposées pour répondre aux attentes des demandeurs d'emploi. Chaque année l'association accueille en moyenne 150 demandes de personnes en difficulté et leur propose des missions en contrat à durée déterminé. Des actions en faveur de la protection de l'environnement et l'insertion des personnes ont amené la structure à mettre en œuvre une collecte des déchets verts et des encombrants auprès des bailleurs locaux et des particuliers. Des actions de communication ont été réalisées (presse locale, site internet, Mairie de Pessac).

En 2012, le volume des déchets traités a augmenté par rapport à 2011 (49 Tonnes) (35 T déchets verts et 14 T de DIB pour un coût annuel de 4 063,36 €). Elle a mis en œuvre la collecte des

encombrants sur les résidences de la société DOMOFRANCE. Les déchets collectés sont triés et distribués aux structures spécialisées (Ressourcerie, ENVIE 2<sup>E</sup>) pour être revalorisés. En 2012, la Communauté Urbaine est sollicitée à hauteur de 13 000 € pour participer aux développements des actions de l'AIPAC.

- **l'Association Intermédiaire REAGIR** est une association créée en 1986, agréée Association pour Service à la Personne et Association Intermédiaire, par la DIRRECTE. Elle intervient sur les communes de Talence et Bègles. L'association regroupe 375 adhérents, 8 bénévoles et emploie 187 salariés dont 27 en ETP. REAGIR a pour mission l'insertion sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi et l'accompagnement en matière de gestion des déchets par la mise à disposition des personnes auprès de particuliers, de collectivités locales, bailleurs sociaux, pour l'entretien de locaux et d'espaces verts et l'enlèvement des encombrants. L'association mène des actions de sensibilisation auprès des salariés et des utilisateurs sur le développement durable, la gestion des déchets ménagers, des actions de tri (bois, fer, cartons) et de lutte contre le gaspillage, les produits écologiques. Depuis 2010, les demandes d'évacuation de déchets sont en augmentation constante. L'association s'est dotée d'outils de suivi des missions pour répondre au mieux aux besoins des utilisateurs et à l'accompagnement des salariés en insertion. En 2011, le volume des déchets traités est en évolution constante et représente 111,74 Tonnes (encombrants et DIB) pour un coût annuel de 12 172,05 €.

En 2012, l'association a poursuivi ses actions de sensibilisation autour des métiers des espaces verts, des actions en faveur du tri des produits ménagers et des conséquences de leur utilisation sur l'environnement, sur le recyclage et la valorisation des encombrants. La Communauté Urbaine est sollicitée à hauteur de 12 000 € pour participer au développement des actions de l'association REAGIR en 2012.

- **BATI ACTION** est une association loi 1901, créée en 2004 et agréée Atelier et Chantier d'insertion, elle emploie 47 salariés dont 37 en ETP. Elle intervient sur la commune de Pessac et du PLIE des Sources et a pour mission de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés. L'association a engagé des actions en faveur du développement durable (ramassage et tri sélectif, déchets verts). Le volume de déchets traités est de 16 tonnes pour un coût de 1 200 € sur le premier semestre 2012. Elle travaille sur le développement durable avec l'Agenda 21. L'association BATI ACTION envisage l'achat d'une machine de broyage plus performante pour le recyclage des déchets verts. Afin de développer ses activités, la structure sollicite une aide auprès de la Communauté Urbaine de 8 000 € en 2012.

- **Association Intermédiaire JALLES SOLIDARITES** a été créée en 1989, agréée Association Intermédiaire (SIAE) pour Services à la personne, par la DIRECCTE. Elle regroupe 12 adhérents et 280 salariés dont 52 en ETP. Jalles Solidarité gère la mise à disposition de personnes éloignées de l'emploi auprès des particuliers, associations et collectivités, pour assurer diverses missions (ménage, jardinage, repassage...). Elle met également en place des actions spécifiques concernant la gestion des déchets. Le volume de déchets traités est en augmentation constante depuis 2009 due à la croissance des activités travaux de jardin, aide au déménagement et au petit bricolage (26 tonnes sur le 1<sup>er</sup> semestre 2012, soit 75 % de déchets verts, 20 % DIB et 5 % papier, bois, cartons). L'association a mis en place des actions de formation et de sensibilisation autour du tri, de la valorisation et de la prévention des déchets (tri du papier, mise en place de la poubelle « verte » dans les bureaux, projet Elektrikart avec les PLIE et la Commune de St Médard en Jalles (embellissement des transformateurs sur les communes de Saint Médard en Jalles, le Haillan et le Taillan Médoc). Elle participe au projet « les jardins partagés » (culture des fruits et légumes bio et répartition aux bénévoles de la banque alimentaire de St Médard en Jalles). L'association a mis en place une action les « Gants verts » qui permet l'évaluation des compétences ou aptitudes des personnes salariées, qui se déroule sur des espaces verts où les groupes équipés du matériel nécessaire, sont encadrés par un salarié du Pôle technique dédié à cette action et d'une accompagnatrice socioprofessionnelle. En 2012, la Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée à hauteur de 8 400 € au titre de participation au développement du programme d'actions de l'Association Jalles Solidarités.

- **L'Association INCOTEC** a été créée en 1984, est agréée Association intermédiaire et est affiliée à l'UNAI. Elle regroupe 20 adhérents, 8 bénévoles et emploie 110 salariés dont 27 en ETP. Son territoire d'intervention s'étend aux communes de Gradignan, Talence, Pessac, Villenave d'Ornon, Léognan, Cestas et Canéjan. INCOTEC gère la mise à disposition de personnes en difficultés sociales et professionnelles auprès des particuliers, entreprises ou collectivités, pour des activités de collecte, tri et dépôt des déchets verts et encombrants en déchetteries. En 2011, le volume de déchets traités était de 86 tonnes (70 % déchets verts, 15 % papier, bois, cartons, 15 % DIB) pour un coût de mai à décembre 2011 de 12 100 €. La structure a engagé des actions de sensibilisation des salariés en faveur du tri des déchets et de l'enlèvement des encombrants.

La Communauté urbaine est sollicitée pour participer au développement des actions de l'Association INCOTEC pour un montant de 18 900 € en 2012.

- **L'Association Réponse Emploi (ARE 33)** a été créée en 1988, agréée Association intermédiaire. Elle rassemble 6 adhérents, 6 bénévoles et 323 salariés dont 47 en ETP, (8 personnes en CDI et 315 en insertion). Elle exerce une activité d'accueil, d'accompagnement, de formation et de mise à disposition à titre onéreux de personnes éloignées de l'emploi. Elle a pour objet à travers une prise en charge individuelle, de déboucher sur la stabilisation sociale et professionnelle de la personne. Son territoire d'intervention s'étend à la ville de Bordeaux et aux cantons de la Rive Droite. En 2011, le volume de déchets portés en déchetteries était de 30 tonnes dont 90 % de tout venant et 10 % de déchets verts. ARE 33 a engagé des actions de sensibilisation et d'information en faveur du tri sélectif individuel (pose de bacs de compostages individuels). L'Association a mis en place des actions pour la réduction des déchets ménagers incinérés et des déchets verts envoyés en déchetterie ; pour la production de compost et de paillage naturel. Un projet de partenariat est en cours avec la Régie de quartier de Bacalan pour une aire de compostage collectif dans le secteur du Port de la Lune. La Communauté Urbaine est sollicitée à hauteur de 5 000 € pour participer au développement des actions de l'Association ARE 33 en 2012.

13 associations (dont deux nouvelles en 2012, INCOTEC et ARE 33) sont partenaires de la CUB en matière de gestion des déchets, elles ont sollicité la Communauté urbaine pour un montant total de 138 080 € (102 700 € en 2011) qui prend en compte l'augmentation du tonnage de déchets traités qui est d'environ 5 760 à 6 000 Tonnes, par rapport à 2011, ainsi que les deux nouvelles demandes de subvention des associations INCOTEC et ARE 33.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** les bilans 2011 et les programmes d'action transmis par les structures de l'économie sociale et solidaire en vue du renouvellement du conventionnement pour la période 2012-2014, sont conformes aux objectifs communautaires en matière de gestion des déchets

## **DECIDE**

**Article 1 :**

l'attribution d'une subvention de 18 000 € à Bordeaux Services Solidarité,  
l'attribution d'une subvention de 30 000 € à la Régie de Quartier de Bacalan,  
l'attribution d'une subvention de 3 000 € à Arcins Entreprise,  
l'attribution d'une subvention de 12 000 € à la Banque Alimentaire,  
l'attribution d'une subvention de 1 000 € à Arcins Environnement Services,  
l'attribution d'une subvention de 5 000 € au Secours Populaire Français,

l'attribution d'une subvention de 3 780 € aux Restaurants du Coeur,  
l'attribution d'une subvention de 13 000 € à l'Association Intermédiaire de Pessac,  
l'attribution d'une subvention de 12 000 € à l'Association REAGIR,  
l'attribution d'une subvention de 8 000 € à l'Association BATI ACTION,  
l'attribution d'une subvention de 8 400 € à l'Association Jalles Solidarités.  
L'attribution d'une subvention de 18 900 € à l'Association INCOTEC (nouvelle)  
L'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'Association ARE 33 (nouvelle)

Soit un montant total de 138 080 €

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer les conventions ci-annexées, contenant les conditions de règlement de la subvention communautaire

**Article 3** : le règlement des subventions précitées sera imputé sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
28 JANVIER 2013

PUBLIÉ LE : 28 JANVIER 2013

M. FRANCK MAURRAS